

## Plan de Travail Commun entre le Cluster Protection, le Gouvernement Centrafricain et les ONGs Nationales pour 2008

Le Plan de Travail Commun se base sur les objectifs stratégiques de l'Appel Consolidé (CAP) pour l'année 2008 afin d'améliorer la réponse aux besoins des populations centrafricaines en termes de droits humains/protection et de l'assistance humanitaire:

- (1) Renforcer la protection des personnes affectées par le conflit dans le nord de la RCA à travers l'augmentation de la présence d'organisations internationales proches des communautés affectées, en utilisant une approche basée sur les droits humains dans tous les secteurs, et en élargissant la couverture géographique des projets de protection actuellement en cours d'exécution.
- (2) Fournir une assistance appropriée et dans les délais requis afin de sauver les vies des personnes privées de leurs droits, incorporant en même temps les aspects genre et la prévention et réponse sur des questions liées au VIH/SIDA, en particulier dans les secteurs suivants: santé, abris et non vivres, sécurité alimentaire, eau, assainissement et hygiène, éducation.
- (3) Assurer la cohérence et la complémentarité entre l'assistance humanitaire et les programmes de relèvement précoce et de développement à travers le renforcement des capacités nationales et locales.

En reconnaissance de l'engagement à l'égalité du genre déjà démontré par le Gouvernement de la RCA dans la Politique Nationale de Promotion de l'Égalité et de l'Équité (la PNPEE), de novembre 2005, le Plan de Travail Commun se base également sur les principes d'égalité du genre, une approche basée sur les droits, et les objectifs, les stratégies, les actions, les activités et les résultats escomptés dans la PNPEE et le Plan d'Action Multisectoriel pour la Mise en Oeuvre de la PNPEE (le Plan d'Action PNPEE) de août 2007.

Ce plan de travail commun s'appliquera sur l'étendue du territoire centrafricain, dans les zones priorisées selon les différentes activités.

Secteur	Activité(s)	Résultats attendus	Acteurs	Délais
<b>Renforcement des capacités nationales en matière de protection/droits humains</b>	Formation et sensibilisation des autorités civiles, militaires et coutumières (préfets, sous-préfets, maires, armée, gendarmerie, police, chefs de quartier,	Amélioration du respect des droits humains et de la protection des populations et graduelle instauration d'une culture de la paix en République Centrafricaine.	Ministères de la Défense, Education, Intérieur, Communication, BONUCA, agences onusiennes et ONGs internationales et	Activité itérative - élaboration d'un plan de formation par trimestre

	<p>délégués et chefs d'antennes de la Réconciliation Nationale, et autres) sur les droits humains, le droit internationale humanitaire, le droit des réfugiés et les Principes Directeurs du Déplacement Interne (ayant référence au chapitre 3.13, 'Genre, législation, contrôle et prise de décision' du Plan d'Action PNPEE)</p> <p>Formation des maîtres d'école primaire et secondaire et renforcement de l'éducation civique afin de promouvoir la culture de la paix et la résolution pacifique des conflits</p>		nationales	
--	---	--	------------	--

	Appui au gouvernement et aux autorités locales pour la redynamisation des réseaux de radio de proximité dans des localités isolées (ayant référence au chapitre 3.5, 'Genre et Communication' du Plan d'Action PNPEE)	Amélioration des moyens de communication et renforcement de la production afin de promouvoir la culture de la paix et le respect des droits humains sur toute l'étendue du territoire de la République Centrafricaine.	Ministère de la Communication, UNESCO, UNICEF, BONUCA, ONGs internationales avec expérience dans ce domaine	1 <sup>er</sup> semestre 2008
	Appui technique au gouvernement pour la mise en place d'un système de coordination de la prise en charge psychosociale et légale des enfants particulièrement vulnérables (enfants en conflit avec la loi, enfants de rue, etc.)	Renforcement de la coordination entre les différents acteurs/ministères, ainsi que du cadre de référence opérationnel pour les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEVs) en RCA.	Ministères des Affaires Sociales, Justice, Intérieur, UNICEF, BONUCA, agences onusiennes et ONGs internationales	1 <sup>er</sup> semestre 2008
<b>Renforcement du cadre juridique national et international en Centrafrique</b>	Elaboration d'un cadre juridique régissant la situation des personnes déplacées en République Centrafricaine (ayant référence au chapitre 3.13, 'Genre, législation, contrôle et prise de décision' du Plan d'Action PNPEE)	Elaboration d'un projet de législation nationale sur le déplacement interne, basé sur le modèle de législation adopté par l'Union Africaine et le Protocole Régional entériné par la Conférence des Pays des Grands Lacs.	Ministères des Affaires Etrangères, Intérieur, Justice, Affaires Sociales, Communication, Défense et la CNR avec l'appui technique du HCR	2008

	Appui technique et opérationnel au gouvernement pour l'adhésion ou la ratification des instruments juridiques internationaux sur la protection et les droits humains	La Centrafrique devient signataire et ratifie les conventions régionales et internationales relatives à la protection et aux droits humains.	Ministères des Affaires Etrangères, Secrétariat Générale du gouvernement, BONUCA et agences onusiennes	2008
	Appui technique au gouvernement pour la rédaction des rapports périodiques à soumettre aux organes internationaux compétents	Les rapports dus aux organes internationaux veillant à la mise en œuvre des conventions ayant trait aux droits humains sont soumis sans délais par le gouvernement centrafricain.	Ministères de l'Intérieur, Justice, Affaires Sociales, Communication, Défense, Affaires Etrangères, BONUCA, agences onusiennes et ONGs internationales et nationales	Selon la périodicité du rapport – le rapport périodique CEDEF à soumettre au cours de 2008 avec la référence spécifique aux violences sexuelles dans les situations des urgences (ayant référence au chapitre 3.12, 'Violences basée sur le genre et violences sexuelles' du Plan d'Action PNPEE) et le rapport CDE
<b>Reforme du secteur de la sécurité</b>	Appui technique et opérationnel au gouvernement pour la tenue du Séminaire National sur la Réforme du Secteur de la Sécurité	La stratégie nationale en matière de réforme du secteur de la sécurité (police, armée, gendarmerie, justice, corps paramilitaires, organismes de contrôle et de gestion) est établie.	Ministères compétents, PNUD, BONUCA, Union Européenne, France, MDRP	1 <sup>er</sup> semestre 2008

	Appui au système judiciaire, au système pénitentiaire et aux corps responsables de l'application des lois	Les capacités de ces institutions à prévenir les violations, étendre la protection et rendre la justice sont renforcées au niveau national et des préfectures.	Ministères compétents, PNUD, BONUCA, UNICEF, agences onusiennes, ONGs internationales et France	2008
	Amélioration de l'accès à la justice	Des centres d'aide légale sont créés, l'accès des justiciables à l'aide juridictionnelle est facilité et les chefs de village et de quartier sont soutenus dans leur rôle de conciliation.	Ministère de la Justice, Barreau de Centrafrique, PNUD, BONUCA, agences onusiennes et ONGs internationales et nationales	2008
<b>Partage d'information</b>	Elaboration de rapports périodiques sur la situation des droits humains et les questions de protection en RCA	Le Cluster Protection élabore un rapport mensuel afin d'attirer l'attention des autorités centrafricaines compétentes. Une synthèse des rapports périodiques d'analyse des données est aussi soumise à leur attention.	BONUCA, agences onusiennes et ONGs internationales et nationales	Chaque mois
	Discussions sur les possibilités d'amélioration de la situation des droits humains et les questions de protection en RCA	Des solutions à apporter aux problèmes de protection soulevés dans les rapports périodiques sont trouvées et mises en œuvre.	Ministères de l'Intérieur, Justice, Affaires Sociales, Communication, Défense, la CNR, BONUCA, agences onusiennes et ONGs internationales et nationales	Chaque mois